

Attaché traducteur-réviseur A1 (h/f/x) pour la Cour de cassation – Service de la documentation et de la concordance des textes (CDI)

[Contenu de la fonction](#)

[Contexte](#)

[Profil](#)

[Offre](#)

[Conditions de participation et d'engagement](#)

[Aménagements raisonnables](#)

[Procédure de sélection](#)

[Liste des lauréats](#)

[Données de contact](#)

CONTENU DE LA FONCTION

La **Cour de cassation** recherche un **attaché traducteur-réviseur francophone (niveau A1)** pour renforcer l'équipe en charge des **traductions depuis le néerlandais vers le français** au sein de son **Service de la documentation et de la concordance des textes**.

L'attaché traducteur-réviseur assure **principalement** la traduction de **textes juridiques** tels que des arrêts de la Cour, des résumés de ces arrêts, des conclusions du ministère public, des études réalisées par les référendaires près la Cour de cassation, aux fins de publication.

La publication de ces traductions, réalisées sous le contrôle d'un magistrat, contribue à rendre la jurisprudence de la Cour accessible dans les deux langues nationales aux praticiens du droit, au personnel judiciaire, aux professeurs et étudiants en droit, ainsi qu'à tous les justiciables.

L'attaché traducteur-réviseur assure **également**, en étroite collaboration avec le Service d'appui, la traduction et révision de **contenus institutionnels**, tels que le rapport annuel ou la mercuriale du procureur général, et **des communications externes et internes** destinées à être publiées sur le site Internet de la Cour ou diffusées sur les réseaux sociaux et les canaux de communication interne.

L'équipe des traducteurs du Service de la documentation et de la concordance des textes est actuellement composée de huit attachés, dont la moitié est en charge des traductions du néerlandais au français.

Qu'accomplirez-vous ?

Vos tâches relèvent de plusieurs domaines de résultats :

1. En tant que **traducteur**, vous traduisez des textes, essentiellement juridiques, vers votre langue maternelle afin de permettre aux magistrats, au personnel judiciaire, aux praticiens du droit et aux justiciables de disposer de textes traduits correctement et de manière univoque.

Exemples de tâches

- Traduire des textes juridiques complexes en utilisant une formulation claire et correcte, tout en veillant à la parfaite concordance entre la traduction et le texte original ;
 - Chercher la terminologie exacte et les bonnes informations contextuelles ;
 - Utiliser l'outil de traduction Trados ;
 - Demander au besoin l'avis des collègues sur la compréhension d'un texte, l'emploi d'un terme, etc., ou contacter l'auteur du texte ;
 - Développer un glossaire afin d'assurer un registre de langue cohérent ;
 - Planifier et organiser son propre travail en fonction des échéances et en concertation avec les collègues de l'équipe.
2. En tant que **réviseur**, vous révisez (après une période de formation et en fonction de votre niveau d'expertise) dans votre langue maternelle des textes déjà traduits afin d'améliorer leur qualité sur le plan linguistique.

Exemples de tâches

- Relire des textes déjà traduits ;
 - Contrôler la qualité de l'ensemble du texte et reformuler des phrases ou des parties du texte si nécessaire ;
 - Conseiller les collègues sur des questions de langue et de terminologie ;
 - Accompagner vos collègues traducteurs moins expérimentés et leur fournir des retours constructifs.
3. En tant que **gestionnaire de connaissances et linguiste**, vous développez et maintenez à niveau votre expertise spécifique et vous en assurez la transmission, afin d'optimiser votre propre fonctionnement et de contribuer au développement des connaissances au sein du service, en particulier en favorisant l'utilisation d'une terminologie univoque.

Exemples de tâches

- Poursuivre de manière permanente l'étude de son domaine d'activité ;
 - Préparer son plan de formation en concertation avec le coach désigné au sein de l'entité ;
 - Participer à l'élaboration d'un thésaurus commun et de mémoires de traduction communes aux traducteurs du service de la concordance des textes.
4. En tant qu'**acteur de réseau**, vous développez et entretenez des contacts informels dans le cadre de votre domaine d'expertise afin d'harmoniser autant que possible les processus de traduction au sein du Service et de l'Entité Cassation en général, et de contribuer ainsi à une prestation de services cohérente et de qualité.

Exemples de tâches

- Entretenir des contacts avec les collègues traducteurs et les autres intervenants dans le processus de traduction (greffe, secrétariat du parquet, magistrats, etc.);
- Échanger les bonnes pratiques.

En savoir plus ?

Un [Podcast](#) relatif à la fonction de **traducteur-réviseur** est également disponible en cliquant sur ce lien : [Podcast NL](#)

CONTEXTE

Le pouvoir judiciaire est constitué des cours et tribunaux. À cet égard, une distinction est établie entre le siège (les conseillers et les juges des cours et tribunaux) et le parquet (le ministère public).

Le rôle des conseillers et juges est essentiel dans la société. Ceux-ci appliquent le droit : ils tranchent des contestations civiles opposant des citoyens et, dans certains cas, l'autorité et ses citoyens et sanctionnent sur la base du droit pénal les personnes qui ont commis un délit ou ont contrevenu à une loi.

Le ministère public, également appelé le parquet, agit au nom de la société. En matière pénale, il recherche et poursuit les infractions. Il veille également à l'exécution des peines prononcées. Dans les affaires civiles, il intervient comme garant de la loi.

La Cour de cassation est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. Il n'y a qu'une seule Cour de cassation pour toute la Belgique, située à Bruxelles. La Cour statue sur la légalité de la décision judiciaire, mais ne se prononce pas sur les faits. Le pourvoi en cassation est une procédure particulière qui permet uniquement à la Cour de cassation de contrôler si un jugement ou un arrêt rendu « en dernier ressort » (après épuisement des recours ordinaires que sont l'opposition et l'appel) viole la loi ou méconnaît une règle de droit.

Le parquet près la Cour de cassation rend un avis sous la forme de conclusions orales ou écrites dans toutes les affaires soumises à l'appréciation de la Cour.

Les compétences des cours et tribunaux et celles du ministère public sont définies dans le Code judiciaire, le Code d'instruction criminelle et des lois spéciales.

Pour plus d'informations :

<https://courdecassation.be/>

<https://www.tribunaux-rechtbanken.be/fr>

<https://www.om-mp.be/>

<https://justitie.belgium.be/fr>

PROFIL

- Vous êtes **titulaire d'un diplôme de niveau master qui répond aux conditions spécifiques de diplôme** mentionnées de manière détaillée dans la rubrique [Conditions de participation et d'engagement](#).
- Vous disposez d'une **expérience professionnelle** d'au moins **un an dans le domaine de la communication juridique**, en particulier dans les domaines de la **traduction** et la **révision** de textes juridiques. Consultez l'information détaillée relative à l'expérience professionnelle demandée dans la rubrique [procédure de sélection](#) – screening du curriculum vitae))
- Vous marquez un intérêt certain pour la fonction de traducteur-réviseur au sein de la **Cour de cassation** et êtes capable de vous projeter dans ce qu'implique le travail de traduction et révision dans ce contexte particulier.
- Vous **faites preuve d'agilité** et montrez un esprit d'initiative, y compris lors de périodes où l'activité professionnelle est plus intense. Dans un domaine d'expertise en perpétuelle évolution, vous êtes aussi capable de **vous développer** : vous vous tenez au courant des dernières évolutions dans le champ de la traduction et du droit et vous construisez votre trajet de formation en conséquence. Vous faites partie d'une équipe et êtes donc à l'aise pour **communiquer** de manière assertive, tout en tenant compte de l'opinion de vos collègues.

Cette fonction vacante fait partie de la famille de fonctions *développeurs* et est de niveau A1.

Vous trouverez sur la page [Compétences](#) de *travaillerpour.be* plus de détails sur les familles de fonctions, les compétences évaluées et leurs niveaux de maîtrise.

Cette fonction peut impliquer un contact direct et visuel avec le public. Dans ce cas, la réglementation (circulaire ministérielle Justice n°25 du 28 avril 2004) impose que le membre du personnel ne porte aucun signe visible de convictions religieuses, philosophiques, politiques ni syndicales afin de représenter le service public de façon neutre lors de ses contacts.

OFFRE

Vous êtes engagé en tant qu'**Attaché traducteur-réviseur** (niveau A1) sur la base d'un contrat à durée indéterminée.

Echelle de traitement NA11 (minimum 21.880 € - max 29.360 € salaire brut annuel suivant l'ancienneté, montants à indexer). Pour une estimation du salaire brut indexé et du salaire net correspondant à votre situation, consultez le [simulateur de salaires](#).

Avantages

- Horaire flexible dans le cadre d'une semaine de 38 heures
- Possibilité de télétravail suivant les nécessités du service
- Possibilité de récupérer les heures supplémentaires
- 26 jours de congé par an
- Possibilité d'une allocation de bilinguisme
- Accessibilité aisée via les transports en commun (proximité de la station de métro Louise)
- Gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- Possibilité d'une prime pour les déplacements à vélo
- Possibilité de valoriser une expérience professionnelle pertinente
- Possibilité d'une assurance hospitalisation avantageuse pour vous-même et les membres de votre ménage
- Avantages et offres intéressantes sur la plate-forme Benefits@Work/FED+
- Possibilité d'une prime de télétravail
- Possibilité d'une prime de bureau
- Chèques-repas

Lieu de travail : Palais de justice, place Poelaert 1, 1000 Bruxelles.

Formation :

- La formation s'effectue principalement par la pratique et par les révisions de vos projets de traduction;
- Vous serez mentoré par un collègue plus expérimenté pendant une période d'une année ;
- Vous pouvez également suivre, pendant les heures de travail, des formations internes ou externes et des formations organisées par l'Institut de Formation Judiciaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

Diplôme requis à la date limite de dépôt des candidatures :

- Vous êtes titulaire soit d'une **licence** ou d'un **master en droit**, soit d'une **licence en philologie germanique ou romane**, soit d'un **master en langues et lettres modernes orientation Germaniques**, soit d'un **master en langues et lettres françaises et romanes**, soit d'une **licence** ou d'un **master en traduction** ;
- Vous pouvez également participer si vous avez obtenu une **équivalence spécifique** auprès d'une des trois Communautés de Belgique.

Vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique ou dans une autre langue que le français? Prenez contact avec le responsable de sélection à l'adresse hrm.bxl@just.fgov.be en mentionnant la référence de la sélection.

À la date de l'engagement, il vous faut :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Avoir un comportement en accord avec les exigences de l'emploi visé ;
- Ne pas avoir été licencié pour motif grave dans l'ordre judiciaire au cours des trois dernières années.

À la date de l'entrée en service, il vous faut :

Un **casier judiciaire** dont il ressort que vous n'avez pas fait l'objet d'une condamnation correctionnelle ou criminelle, avec ou sans remise de peine, pour laquelle une réhabilitation n'a pas été obtenue.

La participation à l'épreuve de sélection est inutile si vous vous trouvez dans un cas qui exclut l'engagement ou l'entrée en service comme membre du personnel judiciaire.

AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Vous êtes une personne en situation de handicap et souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection?

N'hésitez pas à prendre contact avec le responsable de sélection du SPF Justice à l'adresse hrm.bxl@just.fgov.be en mentionnant la référence de la sélection.

La cellule diversité du SPF Justice vous recontactera ensuite pour déterminer les adaptations raisonnables nécessaires.

PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection a pour but d'évaluer votre candidature au regard du profil de la fonction et d'apprécier votre motivation et votre intérêt pour la fonction et son contexte. Elle comporte plusieurs étapes :

1. Vérification de la condition de diplôme

Seuls les titulaires d'un des diplômes requis, comme indiqué sous la rubrique [Conditions de participation](#), pourront participer à cette sélection.

2. Screening du curriculum vitae : expérience professionnelle

Examen de votre expérience professionnelle par une analyse approfondie du curriculum vitae.

Veillez à ce que celui-ci soit clair et complet. Les critères pris en compte sont les suivants :

Vous avez exercé à titre d'activité professionnelle principale une fonction dans le domaine de la **communication juridique**, en particulier dans les domaines de la **traduction** et la **révision** de textes, pendant au moins **un an réparti** dans au moins **3** des tâches suivantes :

- Traduire des textes juridiques du néerlandais vers le français
- Réviser des traductions juridiques depuis une des langues nationales
- Travailler avec le logiciel de traduction Trados
- Rédiger des textes juridiques en français
- Réviser des textes juridiques en français

3. **Epreuve écrite éliminatoire (durée maximale : 3h30)**

Une **épreuve écrite** sera organisée afin d'évaluer la **compétence technique**.

Compétence technique évaluée : Traduire des textes juridiques et la jurisprudence. Vous traduisez de manière autonome un texte juridique néerlandais vers le français en reproduisant fidèlement son contenu, dans une langue correcte et dans le style attendu.

Niveau de maîtrise : avancé. Vous disposez d'une large connaissance des techniques de traduction et de révision et êtes capable de traiter de manière autonome des textes complexes portant sur des thématiques variées abordées dans le contexte de l'Ordre judiciaire.

Attention : L'épreuve écrite compte pour une partie très importante du score final. Par ailleurs, cette épreuve est **éliminatoire** : vous ne serez pas convoqué(e) pour l'entretien si vous n'atteignez pas le score minimal requis à cette épreuve (50/100).

4. **Entretien oral (+- 45 minutes)**

L'entretien teste, outre votre **motivation**, **en ce compris votre vision de la fonction et de son contexte**, les **compétences** comportementales suivantes (précisées sous [Profil](#) ci-dessus):

- **Communiquer ;**
- **Se développer ;**
- **Faire preuve d'agilité.**

La réussite de la sélection suppose d'obtenir un résultat **d'au moins 50%** à l'épreuve écrite et un résultat **d'au moins 50%** à l'entretien oral.

Le résultat de l'épreuve écrite et celui de l'entretien oral sont additionnés afin d'obtenir la **cote finale** qui déterminera le classement des lauréats à l'issue de la procédure de sélection. **Attention** : le résultat de l'épreuve écrite fait l'objet d'une pondération plus importante dans le calcul de cette cote finale (coefficient x3).

Quand et comment postuler ?

Vous pouvez postuler jusqu'au **28 septembre 2026** inclus.

Envoyez les documents suivants avec la mention « **BMH-026-002 – Attaché traducteur-réviseur A1 (h/f/x) pour la Cour de cassation – Service de la documentation et de la concordance des textes (CDI)** » à l'adresse électronique hrm.bxl@just.fgov.be:

- Votre **curriculum vitae** reprenant vos coordonnées complètes, ainsi qu'une lettre de motivation (au format PDF) ;
- Une copie de votre **diplôme** (ou équivalence) (au format PDF).

Dates et lieux des épreuves

Les épreuves auront lieu à Bruxelles. Les dates et lieux précis seront indiqués dans les convocations envoyées par e-mail, à condition que votre candidature soit recevable à ce stade.

Calendrier prévu (sous réserve de modifications) :

- Épreuve écrite éliminatoire : octobre 2026
- Entretien oral : novembre 2026

Feedback

Vous pouvez demander un feedback écrit dans les deux mois de la réception du résultat à une épreuve.

Représentation syndicale

Chaque organisation syndicale représentative a le droit d'être représentée par un délégué à toute étape de la sélection. Ces délégués sont tenus de traiter les informations et les documents avec discrétion et confidentialité.

LISTE DES LAUREATS

Le poste vacant sera proposé au mieux classé des lauréats, à l'issue de la procédure de sélection. Les lauréats non recrutés seront repris, dans l'ordre de leurs résultats, dans une réserve de recrutement valable un an (éventuellement renouvelable une fois pour une durée d'un an supplémentaire).

DONNEES DE CONTACT

Pour plus d'informations sur la procédure de sélection, s'adresser à Madame Marie-Hélène HENRIS, responsable de sélection pour l'Ordre judiciaire : hrm.bxl@just.fgov.be

Pour plus d'informations sur la fonction, s'adresser à Madame Astrid DE WITTE, directeur du Service d'appui de l'Entité Cassation : cass.vacatures@just.fgov.be